

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 287

Artikel: L'humour
Autor: Trolliet, Gilbert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026652>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des nouvelles voix valaisannes

Au chapitre de l'interruption de grossesse, une seule voix dominait toutes les autres en Valais, la voix officielle, répercutée sans autre par la presse de M. Luisier: « Le Conseil d'Etat partage pleinement l'opinion exprimée avec une si parfaite clarté dans le rapport du Département fédéral de justice et police sur la nature du bien juridique qu'il s'agit de protéger: la vie en germe. L'avortement, même si on l'appelle interruption de grossesse, n'est ainsi rien d'autre que la destruction d'un être humain. Pourtant, sous certaines réserves, le Conseil d'Etat approuve le principe de l'avortement médical, écarte l'indication sociale et n'admet que les indications éthiques et juridiques. »

Les médecins, eux-mêmes, n'étaient pas épargnés: « Il convient de définir strictement le rôle du médecin. L'intervention de celui-ci doit se limiter aux cas d'ordre thérapeutique. Actuellement, la loi est systématiquement violée parce que de nombreux médecins accordent toujours et par principe l'avis conforme, et cela le plus souvent pour des motifs de caractère social ou économique. Maintenir une telle liberté, c'est consentir à ce qu'une partie du corps médical fasse ou accorde l'avortement pour des raisons sociales, c'est-à-dire de commodité ou d'opportunité. »

En clair, dans la perspective de la consultation organisée par le Département fédéral de justice et police: la loi actuelle est tout à fait adéquate; la femme valaisanne s'en trouve fort bien, et dès lors le canton du Valais pèsera dans la balance pour le maintien du droit fédéral actuel en matière d'interruption de grossesse !

Un tel aplomb n'aura pas manqué d'impressionner, en un premier temps, les Suisses inquiets du nombre d'avortements illégaux pratiqués chaque année dans leur pays. Devant tant d'assurance, ouvrir de nouveau le débat en Valais pouvait sembler une gageure: on allait seulement, semblait-il, vers la confirmation d'une unanimité qui justifierait la réponse catégorique du Conseil d'Etat, on

allait vers l'affirmation éclatante des thèses soutenues par le gouvernement. L'expérience a eu lieu, et il n'en a rien été.

La « fête » de Sapinhaut a, sur le sujet de l'avortement comme sur d'autres, fait craquer un vernis de traditionalisme et de tabous, religieux ou politiques. La couche, du reste, en était bien mince ! A peine le débat sur le thème « Oui à la libération de la femme - Avortement » était-il lancé que déjà l'on sentait les participants se retrouver à un tout autre diapason que les harmonies officielles. Comment expliquer, sinon, l'intérêt porté aux plaidoiries des mouvements pour la libération de la femme ou les échos rencontrés par les appels au soutien de spartisans de la décriminalisation de l'avortement ? Jamais le « Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais » n'est entré en matière sur ces chapitres autrement qu'en peignant le diable sur la muraille... La même démonstration avait été faite, une semaine auparavant, au long du débat organisé sur le sujet « Eglise et contestation - Lutte antimilitariste et non-violence ».

Une différence

Dans cette perspective, Sapinhaut a été d'abord l'affirmation d'une différence, la reconnaissance collective (plus de 3000 personnes par week-end) d'une alternative possible à un climat, considéré par la majorité des Valaisans comme intangible. L'événement est de taille, particulièrement dans un canton où la toute puissance d'une presse d'extrême-droite rend illusoire la manifestation d'une certaine pluralité des opinions.

Rarement l'atmosphère de tolérance et de liberté propres aux rassemblements dont se sont inspirés les organisateurs de Sapinhaut, n'aura eu autant de poids. Une certaine marginalité a découvert là le moyen d'affirmer son droit de cité, une marginalité aux limites particulièrement larges, si l'on sait combien les partis conservateurs ont la haute main sur l'organisation de la société valaisanne.

La « fête » a trouvé dans ce coude à coude sa véritable dimension et devrait provoquer des répercussions en profondeur (des groupes sont déjà en voie de formation, qui se spécialiseront, au hasard de divers centres urbains valaisans, dans l'étude des moyens de communication de masse ou étudieront les problèmes relatifs à la libération de la femme).

Un succès donc, à la mesure d'une organisation au-dessus de tout reproche (les dix consommateurs de drogue arrêtés par la police le deuxième jour ne doivent pas faire oublier l'efficacité du service d'ordre mis sur pied pour l'occasion), à la mesure d'une exceptionnelle fréquentation (même si les amateurs se sont pratiquement exclusivement recrutés parmi les jeunes et si de très nombreux Romands sont venus se joindre aux Valaisans dont la mobilisation pourra être plus massive à l'avenir), à la mesure aussi d'un programme dont le « dosage » était particulièrement bien adapté au climat politique et social ambiant (se garder de dissocier les spectacles « pop » des débats: les uns et les autres participaient d'une quête semblable, si leur fréquentation n'était bien sûr pas comparable).

L'humour

Je le cite
A la barre.

Et c'est lui
L'animal
Il en savait trop long —

Qui m'interroge.

Gilbert Trollet